



**Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties
à l'Accord de Paris**

Sixième session

Bakou, 11-22 novembre 2024

Point 16 de l'ordre du jour

**Questions relatives au comité institué pour faciliter la mise
en œuvre et promouvoir le respect des dispositions
de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2
de l'article 15 de l'Accord**

**Questions relatives au comité institué pour faciliter la mise
en œuvre et promouvoir le respect des dispositions
de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2
de l'article 15 de l'Accord**

Projet de conclusions proposé par le Président

La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris a noté que les Parties avaient débattu des questions figurant au chapitre II.B du rapport annuel que le comité institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord, lui avait soumis¹ et a conclu qu'elle poursuivrait l'examen de ce chapitre à sa septième session (novembre 2025).

¹ FCCC/PA/CMA/2024/7.

